

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du Village de Warden tenue le mercredi 2 juillet 2025, à 19h45, à la mairie du Village de Warden sise au 172, rue Principale à Warden.

Présences : Monsieur Philip Tétrault, maire
 Madame Normande Hébert, conseillère, poste numéro 2
 Madame Barbara Talbot, conseillère, poste numéro 4
 Monsieur Martin Labrecque, conseiller, poste numéro 5
 Monsieur Bruno Delorme, conseiller, poste numéro 6
 Monsieur Martin Labrecque, conseiller, poste numéro 5

Absent : Monsieur Serge Blanchard, conseiller, poste numéro 1
 Monsieur Guillaume Camille, conseiller, poste numéro 3

Le conseil formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Philip Tétrault.

Était également présent : Monsieur Joel McPherson, directeur général et greffier-trésorier

1. OUVERTURE DE L’ASSEMBLÉE

À 19h45, monsieur le maire, Philip Tétrault déclare la séance ouverte

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

2025-07-095

ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR;

Sur une proposition de : madame Normande Hébert
Appuyée par : madame Barbara Talbot
Il est résolu à l’unanimité des membres présents

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden adopte l’ordre du jour présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2025.

2025-07-096

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2025;

Sur une proposition de : monsieur Bruno Delorme
Appuyée par : monsieur Martin Labrecque
Il est résolu à l’unanimité des membres présents

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden adopte le procès-verbal de séance ordinaire du 4 juin 2025 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. CORRESPONDANCE

Le conseil constate le dépôt et accuse réception des éléments de correspondance ci-dessous présentés :

- 5.1. MRC La Haute-Yamaska :
 - 5.1.1. Adoption du règlement 2025-383 par la MRC;
- 5.2. Ministère des Affaires Municipales et de l’Habitation (MAMH) :
 - 5.2.1. État de dépôt concernant le programme de péréquation;

- 5.3. Député Isabelle Charest- Bilan de session parlementaire du printemps 2025;
- 5.4. Ville de Waterloo : Avantages estivaux 2025;

6. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

6.1 Acceptation de l’offre de service SIMO Management Inc.

2025-07-097

FIN DE L’ENTENTE DE LOCATION TEMPORAIRE AVEC 2621-9709 QUÉBEC INC. (GARAGE JEAN PARENT);

ATTENDU QUE par la résolution numéro 2025-03-029, la Municipalité du village de Warden a conclu une entente de location temporaire avec 2621-9709 Québec Inc. (Garage Jean Parent) pour l’occupation d’un local situé au 140, rue Principale, afin d’y loger l’hôtel de ville durant les travaux de construction du nouvel édifice;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite mettre fin à ladite entente de location;

ATTENDU QUE le dernier mois de location à être payé sera le mois de juillet 2025;

Sur une proposition de : madame Barbara Talbot
Appuyé par : monsieur Bruno Delorme
Il est résolu à l’unanimité des membres présents

QUE la Municipalité du village de Warden mette fin à l’entente de location temporaire intervenue avec Garage Jean Parent pour le local situé au 140, rue Principale;

QUE le mois de juillet 2025 constitue le dernier mois payé dans le cadre de cette entente;

QUE le maire, monsieur Philip Tétrault et le directeur général, monsieur Joel McPherson, soient autorisés à transmettre un avis officiel de résiliation à Garage Jean Parent au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

6.2 Élaboration d’un plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau);

2025-07-098

ADOPTION DE LA DÉMARCHE DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX EN EAU (PGA-EAU);

ATTENDU QUE la Municipalité du village de Warden reconnaît l’importance de gérer efficacement ses actifs municipaux afin d’assurer leur durabilité à long terme ;

ATTENDU QUE la gestion des actifs vise à mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en bon état et offrir des services durables et de qualité à la population ;

ATTENDU QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à l’atteinte des objectifs stratégiques de la Municipalité et permet d’offrir des services conformes au niveau de service convenu ;

ATTENDU QUE la Municipalité du village de Warden a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH), ainsi que des outils y afférents, et qu’elle comprend les composantes du PGA ;

ATTENDU QUE la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour une saine gestion des actifs municipaux ;

ATTENDU QUE le PGA permet de maximiser l'efficacité des ressources humaines et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les investissements de manière proactive ;

ATTENDU QUE la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales ;

Sur une proposition de : monsieur Martin Labrecque
Appuyé par : monsieur Bruno Delorme
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité du village de Warden s'engage à élaborer et mettre en œuvre un Plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau) afin d'optimiser la gestion de ses infrastructures municipales ;

QUE la Municipalité s'engage à transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le sommaire PGA-Eau ainsi que les informations requises par le Ministère ;

QUE le conseil municipal approuve le document intitulé « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt de ce document auprès du Ministère.

ADOPTÉE

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

7.1 Conciliation bancaire au 30 juin 2025

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil la conciliation bancaire au 30 juin 2025 indiquant un solde aux livres 108 073.53\$.

2025-07-099

APPROBATION DE LA CONCILIATION BANCAIRE;

Sur une proposition de : madame Normande Hébert
Appuyé par : madame Barbara Talbot
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden approuve la conciliation bancaire au 30 juin 2025, telle que présentée.

ADOPTÉE

7.2 Rapport budgétaire au 30 juin 2025;

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport budgétaire au 30 juin 2025, indique des revenus de 1 138 643.95 \$ et des dépenses de fonctionnement de 319 671.22 \$

7.3 Approbation des comptes payés au 30 juin 2025

2025-07-100

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS AU 30 JUIN 2025;

Sur une proposition de : monsieur Bruno Delorme
Appuyé par : monsieur Martin Labrecque
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden accepte les paiements effectués du 1^{er} au 30 juin 2025 totalisant 84 832.90 \$ tels que présentés ci-après :

CHÈQUE	FOURNISSEUR	DESCRIPTIF	MONTANT
C2500044	Maryame Badour	Annulé	-
C2500045	Lidia Grigs	Bourse W-Léger	150,00
C2500046	Plomberie Mario Bélanger	Réparation fuite aqueduc	2 121,70
C2500047	Sylvain Veilleux	Gazon	574,88
L2500123	INT Communications	Site Internet	63,18
L2500124	Garage Jean Parent	Location local	431,16
L2500125	BureauPro Citation Inc.	Photocopies	34,66
L2500126	Julie Guilmain	Inspectrice	1 002,00
L2500127	Daniel Roberge	Signalisation	632,60
L2500128	Bertrand Ostiguy	Déneigement 6/6	6 515,25
L2500129	Sanivac Montréal	Toilettes chimiques	114,98
L2500130	DBR Informatique	Soutien informatique	60,37
L2500131	Revenu Canada DAS	DAS	454,78
L2500132	Revenu Québec DAS	DAS	1 157,62
L2500133	Hydro Québec	Électricité	540,63
L2500134	Transport Déblex	Transport rue du Pont	1 603,90
L2500135	Entreprises S.Daigneault	Excavation rue du Pont	6 784,97
L2500136	LCL Génie, environnement	Étude géotechnique du Pont	14 179,29
L2500137	Les services EXP Inc.	Ingénierie rue du Pont	1 067,43
L2500138	Myrroy inc.	Nettoyage de rues	2 086,80
L2500139	Normande Hébert	Mailing général Poste Canada	30,55
L2500140	Rogers	Cellulaire	72,40
L2500141	Guylaine Champagne	Entretien ménager	75,00
L2500142	Eurofins	Laboratoire eaux	362,75
L2500143	Patrice Laramée Inc	Excavation rue Principale	1 766,02
L2500144	Hydro Québec	Électricité	297,11
TOTAL			42 180,03

ADOPTÉE

7.4 Approbation des comptes à payer au 30 juin 2025

2025-07-101

APPROBATION DES COMPTES À PAYER AU 30 JUIN 2025;

Sur une proposition de : madame Barbara Talbot
Appuyé par : madame Normande Hébert
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden accepte les comptes à payer totalisant 54 869.24 \$ présentés ci-après et en autorise le déboursé :

NOM	MONTANT	TOTAL
id.side (concerto)	3 967,79	3 967,79
Signalisation des cantons	1 260,13	1 260,13
Automatisation D2E Inc.	1 494,68	1 494,68
Avizo Experts-Conseils	1 149,75	1 149,75
Avizo Experts-Conseils	3 164,69	3 164,69
Julie Guilmain	1 026,15	1 026,15
MRC La Haute-Yamaska	18 128,00	18 128,00
Ministre des Finances	14 041,00	14 041,00
Hydro Québec	36,68	
	742,17	
	180,19	
	40,39	
	799,24	
	478,24	
	44,77	2 321,68
Chemactions Inc.	1 751,07	1 751,07
Les services Richard Lussier	468,52	468,52

Vidéotron	210,35	
	31,60	241,95
Telus	40,24	40,24
Filtraqua.ca Canada	237,47	237,47
Aquatech	2 243,16	
	1 599,58	
	89,98	3 932,72
Jean-Claude Beaumont	1 235,00	1 235,00
Normande Hébert	25,28	25,28
Acier & Métal Belfer	20,95	20,95
Grenke	362,17	362,17
TOTAL		54 869,24

ADOPTÉE

8 SÉCURITÉ PUBLIQUE (POLICE, INCENDIE)

8.1 Rapport mensuel du service de sécurité incendie de juin 2025;

9.TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Rapport mensuel d’exploitation avril 2025 – Échantillonnage de l’eau potable;

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport préparé par la firme Aquatech.

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 Rapport mensuel inspecteur;

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport mensuel de l’inspectrice Julie Guilmain.

10.2 Demande particulière pour l’affichage temporaire- Serres et jardins- 6 rue du Moulin;

2025-07-102

**DEMANDE PARTICULIÈRE POUR L’AFFICHAGE TEMPORAIRE
SERRES ET JARDINS – 6, RUE DU MOULIN;**

ATTENDU QU’une demande d’affichage particulière a été présentée de nouveau à l’inspectrice en bâtiment et en environnement en personne le 7 juin 2025 ;

ATTENDU QUE la demande telle que présentée ne respecte pas le règlement de zonage numéro 2017-127 de la municipalité ;
ATTENDU QUE la demande est similaire à la demande de l’année dernière ;

ATTENDU QUE la demande est pour une période temporaire déterminée soit du 21 juin au 1er septembre 2025 ;

Sur une proposition de : madame Barbara Talbot
Appuyée par : monsieur Martin Labrecque
Il est résolu à l’unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal du village de Warden, après avoir analysé la demande, accepte celle-ci afin de permettre une plus grande visibilité de ce commerce local;

QUE le conseil municipal du village de Warden exige cependant les conditions suivantes soient respectées afin de permettre cette autorisation :

- 1 enseigne sandwich autorisée au kiosque postal

- 1 enseigne sandwich autorisée devant le kiosque au 6, rue du Moulin
- 1 enseigne sur poteau autorisée à l'intersection de la rue du Pont et de la rue Principale (dimensions 16 pouces x 32 pouces)
- 1 enseigne sur poteau autorisée à l'intersection de la route 241 et de la rue Principale (dimensions 16 pouces x 32 pouces)
- La période autorisée est du 21 juin au 1er septembre 2025
- L'entretien de ces enseignes est effectué par le propriétaire
- Le retrait des enseignes devra respecter la date prévue dans la demande
- L'affichage ne doit pas nuire à la visibilité des automobilistes
- La municipalité n'est pas responsable des bris ou vols des enseignes

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13.LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-07-103

LEVÉE;

Sur une proposition de : madame Normande Hébert
Appuyé par : monsieur Bruno Delorme
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 19h48

ADOPTÉE

Adopté ce 3 septembre 2025

Joel McPherson
Directeur général et
Greffier-trésorier

Philip Tétrault
Maire